

Image not found or type unknown



Cumul du statut d agent commercial

Par **eugscott**, le **30/04/2009** à **15:25**

Bonjour,rrnrje voulais savoir s il était possible de cumuler la qualité de franchisé et d' agent commercial rnEt d autre part dans quel cas la qualité agent commercial est écarté rnrnSelon moi dès lors que la qualité de franchisé provient d une activité principale (c est a dire plus de 50 % de son CA) Il n est pas possible d avoir la qualité d agent commercial rnrnMerci d 'avance